



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 mai 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice.

Il me revient qu'une jeune fille mineure âgée de 15 ans aurait été placée pendant un mois au Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL) faute de places disponibles au sein de l'UNISEC. Entretemps, cette mineure aurait intégré l'UNISEC.

Ce placement aurait d'ailleurs été effectué en l'absence de faits délictueux.

Dans ce cadre, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Justice :

1. Madame la Ministre est-elle au courant de cette situation ?
2. Madame la Ministre confirme-t-elle cette version des faits ?
3. Quelles sont les raisons qui motivent ce placement ?
4. De quel encadrement psycho-social et éducatif cette mineure a-t-elle pu bénéficier au sein du CPL ?
5. Y-a-t-il eu des placements semblables, en l'absence de faits délictueux, au cours des dernières années ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député